



**Appel à manifestation d'intérêt pour  
les postes de membres du Comité  
d'Ethique du CCM Burkina  
Mandat 2026-2029**

09 juillet 2026

Dans le cadre de la mise en place du Comité d'éthique (CE) du CCM Burkina, un appel à manifestation d'intérêt est lancé. Cet appel est ouvert aux membres et non membres du CCM disposant des compétences requises pour l'accomplissement des missions de ce comité permanent.

Le Comité d'éthique sera composé de trois (03) membres titulaires et de trois (03) membres suppléants, devant refléter l'équilibre des trois secteurs clés de gouvernance du CCM Burkina :

- **Secteur Public** (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- **Société Civile y compris le secteur Privé** (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- **Partenaires Techniques et Financiers - PTF** (1 titulaire, 1 suppléant).

**Profils et compétences recherchés** : Pour siéger au sein de ce comité, les candidats doivent justifier d'une expertise avérée dans au moins un des domaines suivants :

- Expertise juridique ou conformité réglementaire ;
- Gouvernance des organisations (publiques, privées ou de la société civile) ;
- Haute administration publique ;
- Expérience pratique en matière de gestion des conflits d'intérêts, de lutte contre la fraude, la corruption et le harcèlement ;
- Compétences ou certifications spécifiques en matière d'éthique et de déontologie.

Siéger au sein de ce Comité permet d'exercer un rôle de magistrature morale indispensable. C'est l'organe qui protège l'intégrité de l'institution, garantit l'équité entre les acteurs et sécurise l'impact des subventions au profit direct des populations bénéficiaires.

**Modalités de candidature** : Les candidats intéressés (internes ou externes au CCM) sont priés de transmettre leur dossier de candidature comprenant un **CV détaillé (3 pages maximum)** et une **lettre de motivation (1 page maximum)** à l'adresse e-mail du CCM ([ccmburkina.faso@gmail.com](mailto:ccmburkina.faso@gmail.com)) au plus tard le **21 juillet 2026** en précisant à l'objet : **recrutement des membres du Comité d'éthique**.

**NB :**

- **Indépendance et intégrité** : Les candidats ne doivent pas se trouver en situation de conflit d'intérêts direct ou indirect avec la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial au Burkina Faso. Une stricte neutralité vis-à-vis des Bénéficiaires Principaux (BP) est requise ;
- **Inclusion** : Les candidatures féminines ainsi que celles des jeunes professionnels qualifiés répondant aux critères sont vivement encouragées ;
- **Nature du mandat** : L'engagement des membres du Comité d'éthique est basé sur le volontariat et s'exerce à titre gracieux (bénévole). Aucune rémunération ni honoraires ne seront versés. Toutefois, les frais logistiques et opérationnels liés à la participation aux réunions officielles (déplacements, sessions de travail) seront intégralement pris en charge selon les procédures et budgets en vigueur au sein du CCM Burkina.

**Seuls les candidats retenus seront contactés par le CCM Burkina.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter les Termes de Référence (TdR) ci-après.

Le Président du CCM Burkina

**Dr Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU**

*Officier de l'Ordre de l'Etalon*

## TERMES DE REFERENCE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU CCM BURKINA

---

Pour mettre fin aux épidémies de VIH, Tuberculose et Paludisme au Burkina Faso, il est essentiel que les processus décisionnels du CCM Burkina respectent des principes d'éthique et des processus décisionnels responsables tels que décrits par le Fonds mondial. L'éthique selon le Fonds mondial vise l'accomplissement de la mission d'un CCM qui consiste à investir l'argent du monde de manière efficiente afin d'éliminer le Sida, la tuberculose et le paludisme. La mise en place du Comité d'éthique répond au Critère d'admissibilité n°6 du Fonds mondial qui stipule que le CCM doit :

- Approuver et adopter le Code d'éthique à l'usage des membres du CCM ;
- Élaborer ou mettre à jour, le cas échéant, et publier une politique de gestion des conflits d'intérêts qui s'applique à l'ensemble des membres, de leurs suppléants et du personnel du secrétariat ;
- Faire appliquer le Code d'éthique et la politique de gestion des conflits d'intérêts tout au long de la durée de vie des subventions.

Le Code d'éthique des CCM réaffirme les valeurs éthiques du Fonds mondial que sont le **devoir de diligence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité, la dignité et le respect.**

### 1. Composition du Comité d'éthique

Pour répondre au postulat éthique que les bonnes personnes prennent les bonnes mesures de la bonne manière et au bon moment pour atteindre les bons résultats, le CCM Burkina se propose de mettre en place un Comité d'éthique, composé de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, chacun représentant un secteur :

- Secteur public (titulaire et suppléant) ;
- Société civile y compris le secteur privé (titulaire et suppléant) ;
- PTF (titulaire et suppléant).

La coordination du Comité d'éthique est assurée par le secteur des partenaires techniques et financiers.

Les membres des autres Comités techniques et le personnel des BP/BS/SSB ne sont pas éligibles comme membres du Comité d'éthique. Les membres du Comité d'éthique sont choisis prioritairement parmi les membres du CCM Burkina. A défaut, des personnes extérieures peuvent être choisies.

Les compétences recherchées au sein du Comité d'éthique sont : Compétence juridique ; Gouvernance des organisations de la société civile ; Administration publique ; Expérience en matière de gestion des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption, compétences en matière d'éthique.

Les membres du Comité d'éthique doivent signer une déclaration d'indépendance. (Cf. annexe).

Tout membre démissionnaire doit être remplacé par son suppléant. Le Secrétariat Exécutif du CCM Burkina notifie la situation de vacance de poste (indisponibilité permanente ou prolongée) au Bureau Exécutif qui en prend acte puis prend la décision de remplacement du membre titulaire par le membre suppléant.

Tous les membres du Comité d'éthique ont l'obligation de suivre le cours en ligne sur l'éthique dans un premier temps et ensuite, bénéficier d'une mise à jour (fonds documentaires et informations) de la part du Secrétariat Exécutif du CCM Burkina.

## 2. Rôles et responsabilités du Comité d'éthique

Le rôle du Comité d'éthique est de soutenir le CCM Burkina pour qu'il parvienne à coordonner les programmes nationaux de lutte contre les maladies afin de parvenir à l'élimination des épidémies et à la réalisation de l'objectif de développement durable n°3.

Le Comité d'éthique participe au fonctionnement stratégique du CCM Burkina en encourageant le respect des règles d'éthique applicables aux comportements et à la prise de décision lors de toutes les activités. De ce fait, les responsabilités du Comité d'éthique sont les suivantes :

### 1) Responsabilités liées aux actions et comportements motivés par les Valeurs et les Principes

- Surveiller les activités et délibérations du CCM Burkina de manière à veiller au respect des Valeurs et Principes inclus dans le Code de conduite des CCM ;
- Veiller à ce que les considérations éthiques soient intégrées dans les processus de prise de décision ;
- Offrir des conseils, une orientation et un soutien continu à tous les membres du CCM Burkina, au personnel du Secrétariat Exécutif et aux BP ;
- Veiller à ce que tous les membres aient reçu une formation et connaissent leur rôle et leurs responsabilités grâce à des séances de formations et à des communications régulières.

### 2) Responsabilités liées à la Gestion des Conflits d'intérêts

- Veiller à ce que tous les membres aient actualisé leurs Déclarations de conflit d'intérêts ;
- Pré-vérifier les ordres du jour des réunions par rapport aux Déclarations de conflit d'intérêts ; identifier les conflits d'intérêt perçus, potentiels ou réels et en informer le Bureau Exécutif du CCM Burkina ;
- Aider le Bureau Exécutif du CCM Burkina avec la gestion et l'atténuation des conflits d'intérêts identifiés avant, pendant et après les activités du CCM Burkina ;
- Veiller à ce que la documentation appropriée soit complète, notamment les Déclarations de conflit d'intérêt, les comptes rendus des réunions, etc.

### 3) Responsabilités liées aux Politiques et Procédures d'éthique

- Veiller à l'adoption et à la mise en œuvre du Code de bonne conduite par le CCM Burkina en tant qu'organisme, par tous les membres du CCM ;
- Mettre à jour les documents-cadres existants (Statuts, règlement intérieur, procédures et formulaires de Déclaration de conflit d'intérêt) afin de refléter le Code de bonne conduite.

### 4) Responsabilités liées à l'obligation de rendre des comptes en cas de manquements allégués ou signalés

- Veiller à ce que les manquements au Code de conduite soient rapportés, résolus et documentés rapidement et de façon appropriée ;
- Instaurer ou soutenir les mesures prises pour éviter, gérer et sanctionner les manquements au Code de conduite ;
- Rendre compte régulièrement et directement à l'Assemblée générale du CCM Burkina des progrès réalisés en matière de gestion des risques liés aux questions d'éthique et de conformité, et s'assurer que le CCM Burkina informe le Fonds mondial du respect du critère d'admissibilité n°6 ;
- S'assurer que les risques liés aux principes d'éthique sont identifiés et pris en compte dans le cadre global de gestion des risques CCM Burkina.

### 3. Fonctionnement du Comité d'éthique

Le Comité d'éthique fonctionnera comme suit :

- Le Comité d'éthique se réunit sur convocation du Coordonnateur, en cas d'absence ou d'indisponibilité, la présidence est assurée par un membre désigné par ses pairs ;
- Les réunions du Comité d'éthique peuvent être ordinaires ou extraordinaires ;
- Les réunions ordinaires se tiennent tous les trimestres. A ce titre, le Comité doit établir un calendrier des réunions, partagé avec tous les membres du CCM ;
- Les réunions peuvent se faire en mode présentiel ou virtuel avec les moyens de communication disponibles ;
- Les réunions ordinaires sont convoquées une semaine à l'avance. L'ordre du jour et les documents requis sont communiqués aux membres une semaine à l'avance ;
- Les membres suppléants participent automatiquement aux réunions du Comité d'éthique, mais n'ont pas droit de vote. La participation systématique des suppléants vise à les mettre au même niveau d'information que les titulaires ;
- Les décisions du Comité d'éthique sont prises par les membres titulaires. Si un membre titulaire est absent, son suppléant récupère automatiquement son droit de vote ;
- Les décisions du Comité d'éthique sont prises à la majorité simple des membres votant.

Les décisions du Comité d'éthique sont exécutoires. Le Bureau Exécutif du CCM Burkina est responsable de la notification des décisions et du suivi de la mise en œuvre.

Les frais liés au fonctionnement du Comité d'éthique sont supportés par le budget du CCM Burkina conformément au manuel de procédures.

### Annexe 1 : Chaine de la prise de décision éthique



1. **Arrêter, réfléchir**– s'agit-il vraiment d'un dilemme éthique ?
  - > Un conflit de principes, de valeurs et d'impératifs moraux et plus d'une "bonne réponse"
2. Obtenir les **faits**:
  - > De quels données, faits et preuves ai-je besoin pour évaluer ce dilemme? Existe-t-il davantage ou de meilleures informations?
3. Tenir compte des **parties prenantes**:
  - > Qui sont les parties prenantes et les secteurs impliqués, que signifient leurs intérêts respectifs?
4. Identifier les **problématiques éthiques** en jeu:
  - > Devoir de diligence, inégalité, autonomie, nuisance vs bienfaits, honnêteté, respect, etc.
5. Identifier les obligations de **conformité**:
  - > Politiques du Fonds mondial, Décisions du Board, TdR des Comités, Codes de Conduite, lois et autres précédents
6. Dresser une liste d'**options** et tenir compte des **conséquences**. Quelle solution:
  - > équilibre au mieux entre bienfaits et nuisances à court, moyen et long terme (*Utilité*)?
  - > permet une participation juste dans la prise de décision et une distribution équitable des coûts et bénéfices (*Justice*)?
  - > respecte au mieux *les droits individuels*, y compris en protégeant les personnes vulnérables de la stigmatisation ?
7. **Décider, agir** et réfléchir:
  - Tenir compte de la *communication*: comment formuler la décision et l'étayer avec un argumentaire solide

### Annexe 2 : Lien entre les rôles et responsabilités et les principes et valeurs éthiques

Principe et valeurs éthiques	Rôles	
Devoir de diligence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier si les processus de demande de financement, d'élaboration des subventions sont faits dans les délais et alignés avec les PSN ;</li> <li>• S'assurer que le CCM Burkina remplit correctement sa fonction de suivi stratégique.</li> </ul>	
Obligation de rendre compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'état de participation des membres du CCM Burkina aux différentes instances (fréquence et qualité de participation, y compris la prise de parole et les propositions) ;</li> <li>• S'assurer que les feedbacks et les concertations entre membres suppléants et titulaires du CCM Burkina se font correctement ;</li> <li>• Surveiller l'utilisation correcte et conforme des ressources et des actifs du CCM Burkina ;</li> <li>• S'assurer qu'un sain équilibre est fait entre les informations/données dites confidentielles et la nécessité d'informer et de transparence ;</li> </ul>	
Intégrité	Impartialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer du respect par les membres de la politique de conflits d'intérêt (divulgence immédiate au CCM Burkina tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, déclaration périodique des conflits d'intérêts impliquant quiconque au sein du CCM Burkina, abstention de donner ou de recevoir toute forme de cadeau en lien avec l'exercice de leurs fonctions au sein du CCM Burkina).</li> </ul>
	Véracité et exactitude	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier ou veiller à ce que les cas de conflits d'intérêts soient gérés de manière conforme.</li> </ul>
	Équité et cohérence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que tout manquement aux règles, directives, codes ou politiques s'appliquant au CCM Burkina soit signalé (corruption, pratiques frauduleuses, pratiques coercitives, cas de collusion d'intérêts, pratiques abusives, obstructions, représailles, blanchiment d'argent, financement de terrorisme, etc.).</li> </ul>
	Honnêteté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que le Secrétariat Exécutif mette en place un système pour recevoir les correspondances anonymes (boite de réception dont les clés sont avec le Comité d'éthique) ;</li> <li>• Mettre en place une adresse électronique (Email) pour recevoir les cas de dénonciation.</li> </ul>

Dignité et respect	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au respect des droits de l'homme, notamment à la non-discrimination (exploitation sexuelle, abus sexuel, harcèlement sexuel, relation sexuelle avec un enfant, etc.) ;</li> <li>• Veiller à ce que les membres du CCM Burkina s'abstiennent de toute forme d'intimidation, de harcèlement, de discrimination et d'autres abus de pouvoir.</li> </ul>
Obligation de signalement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler avec le Secrétariat Exécutif pour répertorier les cas nécessitant un signalement porté à sa connaissance ;</li> <li>• Faire le suivi avec le Secrétariat Exécutif des signalements portés à sa connaissance.</li> </ul>

**NB : Chaque année, le Comité d'éthique établit un calendrier de travail, intégré dans celui du CCM Burkina.**

**Annexe 3 :**

**DECLARATION D'INDEPENDANCE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE**

Je, soussigné, (**Nom, Prénoms, Courriel, Poste au sein du Comité**) déclare par la présente, ne pas être ou n'avoir pas été, au cours des trois années précédant la date de ma nomination, un employé du CCM Burkina, d'un Bénéficiaire principal, d'un Bénéficiaire secondaire ou d'un sous-bénéficiaire des subventions du Fonds mondial.

Je déclare qu'aucun membre de ma famille immédiate ne fait partie de la haute direction du CCM Burkina, d'un Bénéficiaire principal, d'un Bénéficiaire secondaire ou d'un sous bénéficiaire.

Je m'engage, en ma qualité de membre du Comité d'éthique, à m'acquitter de mes fonctions et responsabilités en toute indépendance, et à n'accepter, ni solliciter d'instructions de la part d'un groupe constitutif du CCM Burkina quel qu'il soit dans l'exercice de ces fonctions, autrement que par la voie de l'Assemblée générale et de n'agir que dans le seul intérêt du CCM Burkina.

Au cas où il existerait une situation réelle, potentielle ou apparente compromettant mon indépendance, j'en informerai sur le champ le/la Président(e) du CCM Burkina.

Si, ultérieurement à la présente déclaration, les circonstances changent et requièrent des réponses différentes, je m'engage à soumettre une déclaration révisée.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_